

COMMUNE DE SAINTE-GENEVIÈVE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget est établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- D'utiliser les capacités d'autofinancement pour financer les investissements et de recourir avec modération à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions notamment auprès du Département, de la Région et de l'État chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à enrichir le patrimoine.

Pour rappel, la préparation budgétaire 2025 est marquée par le passage (pour la seconde année) à l'instruction budgétaire et comptable M57.

L'objectif est de fiabiliser les comptes locaux tout en apportant certaines souplesses de gestion.

Pour la commune, trois nouveaux grands principes budgétaires sont intégrés : la fongibilité des crédits, la pluriannualité, et la gestion des dépenses imprévues.

1.La fongibilité des crédits pour davantage de souplesse

En M14, l'exécutif de la collectivité ne pouvait effectuer des virements de crédits qu'à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire. Afin de réaliser un virement de crédits de chapitre à chapitre, une décision modificative était indispensable. A l'inverse, le référentiel M57 autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits *de chapitre à chapitre* au sein de la même section, à l'exception notable des dépenses de personnel. L'assemblée délibérante devra délibérer pour autoriser l'exécutif à procéder à ces virements, et fixer une limite ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chaque section. Ces taux maximaux sont fixés à l'occasion du vote du budget et peuvent par ailleurs être différents selon les sections. Chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre devra faire l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa plus proche séance.

2.La pluriannualité pour davantage de prévisibilité

L'instruction budgétaire et comptable M57 ne remet pas en cause le principe d'annualité budgétaire, mais introduit certaines spécificités du point de vue de la gestion des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement (AP/AE/CP).

3.Une nouvelle gestion des dépenses imprévues pour davantage de fiabilité

En M14, pour chacune des deux sections du budget, il est possible de voter des crédits de dépenses imprévues dans la limite de 7,5 % des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section. Ces chapitres de dépenses imprévues sont dotés en crédits de paiement et participent à l'équilibre budgétaire de chaque section. En cas de besoin, l'exécutif peut donc opérer un virement de crédit du chapitre de dépenses imprévues vers le chapitre où doit se rattacher la dépense. Ce dispositif disparaît avec la nomenclature M57, remplacé par la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre sous réserve de l'autorisation de l'assemblée délibérante. Il existe bien un nouveau mécanisme de dépenses imprévues en M57, mais s'inscrivant dans une logique pluriannuelle, plus complexe et destiné aux collectivités qui mettent en œuvre des AP/AE/CP. Aussi, en M57, les chapitres de dépenses imprévues ne sont pas dotés en crédits de paiement et ne participent pas à l'équilibre budgétaire de chaque section.

4.Suppression des éléments exceptionnels

Notion de charges et produits exceptionnels (subdivisions des c/ 67 et 77), **supprimée** en M57. Certaines subdivisions sont **maintenues** et sont requalifiées de **charges et produits spécifiques** :

- les annulations de titres et de mandats sur exercices antérieurs (c/ 673 et 773),
- les opérations de cessions d'immobilisation avec transfert des plus ou moins-values en section d'investissement (c/ 675, 775 et 6761, 7761),
- les opérations de neutralisations d'amortissements, de provisions ou de dépréciations (c/ 6768, 7768),
- les reprises de recettes d'investissement en section de fonctionnement (c/ 777).

Pour les autres : la table de transposition doit être utilisée

L'élaboration du budget 2025 de la commune s'inscrit dans un contexte économique global encore loin d'être stabilisé.

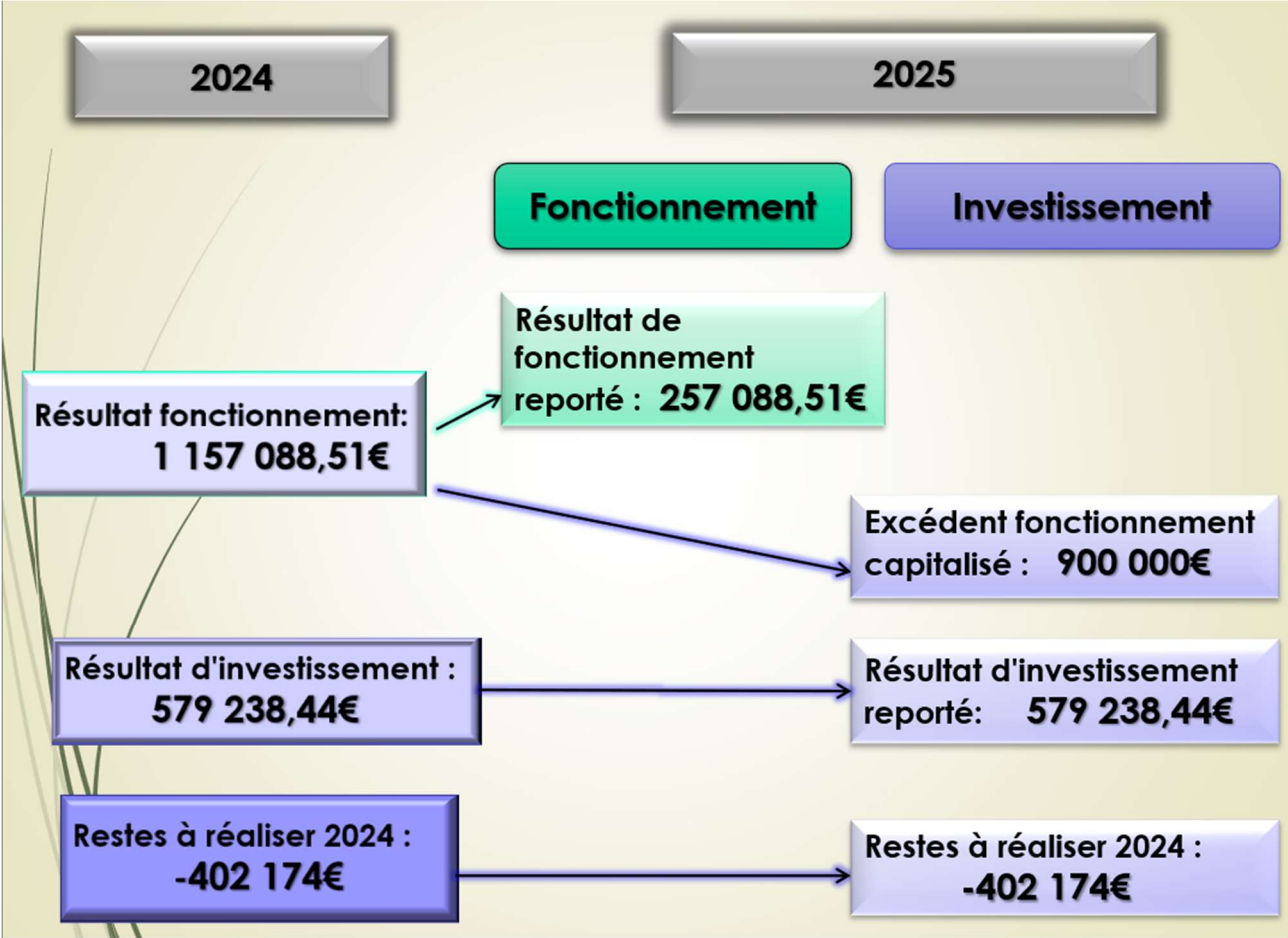
Si le coût de l'énergie 2024 a été maîtrisé à la suite des dispositifs de boucliers tarifaires, amortisseurs, l'extinction nocturne de l'éclairage public, mais aussi l'implication de l'ensemble des services de la commune et de ses partenaires (associations et intervenants extérieurs), il est nécessaire de rester prudent sur ce point et continuer à tendre vers une diminution des consommations.

Malgré, les mesures d'économies sur les collectivités territoriales annoncés par le gouvernement, la commune maintiendra son choix de faire face à ses dépenses sans recourir à l'augmentation du taux municipal de la taxe foncière, en privilégiant avant tout les mesures d'économies internes et structurelles. Ce choix marque la volonté d'épargner le pouvoir d'achat des Génovéfains déjà grevé par la situation économique.

Dans ce contexte incertain, il est préférable de rester vigilant et de continuer à avoir une gestion financière rigoureuse et prospective pour conserver des capacités à investir et ainsi préparer l'avenir de notre commune.

Nos principaux projets seront maintenus au niveau nécessaire en mobilisant la capacité à recourir à l'emprunt de manière maîtrisée. Les montants projetés sur la section d'investissement consisteront essentiellement à la poursuite des opérations engagées, ainsi que les études sur des projets à moyen ou long terme.

Le budget 2025 intègre les résultats budgétaires de l'année précédente :



STRUCTURE BUDGET PRIMITIF AVEC RESTES A REALISER					
FONCTIONNEMENT	3 616 465.00 €	Dépenses		Recettes	
		Charges à caractère général	1 256 350.00	Résultat 2024	257 088.51
		Charges de personnel	1 300 000.00	Atténuation de charges	15 000.00
		Autres charges de gestion courantes	176 300.00	Produits des services	36 900.49
		Charges financières	70 000.00	Impôts et taxes	2 429 327.00
		Charges exceptionnelles	0.00	Dotations, subventions et participations	854 749.00
		Dotations provisions semi-budgétaire	0.00	Autres produits de gestion courante	12 400.00
		Opérations d'ordre : amortissements	13 431.00	Opérations d'ordre : Travaux en régie	11 000.00
		Virement à la section investissement	800 384.00		
				Virement de la section fonctionnement	800 384.00
INVESTISSEMENT	3 219 481.00 €	Dépenses		Recettes	
				Résultat 2024	579 238.44
		Opérations d'équipements	2 961 753.00	Excédent de fonctionnement 2024	900 000.00
		Remboursement d'emprunts	245 000.00	Subventions d'équipement	423 819.00
				FCTVA, taxe aménagement	260 000.00
				Emprunt	240 880.56
		Opérations patrimoniales	1 728.00	Opérations patrimoniales	1 728.00
Opérations d'ordre : Travaux en régie	11 000.00	Opérations d'ordre : amortissements	13 431.00		
TOTAL		6 835 946.00		6 835 946.00	

Le budget 2025 présente une évolution positive des capacités d'autofinancement en raison d'une progression des recettes réelles de fonctionnement (+4.62%) néanmoins il y a une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement (+5.93%) liée à l'externalisation de l'entretien des espaces verts (+60k€) et l'évolution de la masse salariale (recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire, un animateur sportif pour les écoles et un agent pour la futur médiathèque).

Le niveau des dépenses réelles d'investissement est en hausse (+ 31.34%) lié essentiellement au projet de la médiathèque mais aussi à la politique d'investissement importante de la collectivité, les recettes réelles d'investissement nécessaires à leur couverture diminuent (- 27.67 %) car la collectivité n'a pas prévu de contracter un nouvel emprunt.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

II.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les **recettes réelles de fonctionnement 2025** représentent **3 348 376.49 euros**, en augmentation de **+ 4.62%**.

L'évolution des recettes de fonctionnement hors reprise des résultats antérieurs se présente de la façon suivante :

		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
70	Produits des services	5 700.00	5 500.00	11 500.00	12 200.00	15 200.00	36 900.49	142.77%
73	Impôts et taxes	2 063 700.00	2 004 200.00	2 018 201.48	2 139 575.01	2 324 826.97	2 429 327.00	4.49%
74	Dotations et participations	537 910.00	599 000.00	711 651.00	738 369.00	815 626.00	854 749.00	4.80%
75	Autres produits gestion courante	7 900.00	6 900.00	6 900.00	10 100.00	13 300.00	12 400.00	-6.77%
76	Produits financiers							
77	Produits exceptionnels	4 000.89	10 000.18	5 000.00	5 000.00			
78	Reprise sur amortissements et provisions							
013	Atténuation de charges	10 000.00	15 000.00	15 000.00	23 000.00	31 500.00	15 000.00	-52.38%
042	Opérations de transfert entre section	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	11 000.00	-45.00%
Sous-total	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 629 210.89	2 640 600.18	2 768 252.48	2 928 244.01	3 200 452.97	3 348 376.49	4.62%
Total	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 649 210.89	2 660 600.18	2 788 252.48	2 948 244.01	3 220 452.97	3 359 376.49	4.31%

Produits de services :

On constate une augmentation de 142.77 % essentiellement due aux recettes liées à la mise en place de la pluri communale (+29K€), on retrouve également dans ce chapitre les redevances d'occupation du domaine public, les concessions cimetièrre et les charges supplétives de la halte-garderie.

Fiscalité (impôts et taxes)

L'évolution des recettes de fonctionnement est en partie liée à la progression des bases fiscales (+4.49 %) : Chaque année, les valeurs locatives sont actualisées par un coefficient national et d'autre part la variation physique due aux nouvelles constructions. **Le Budget Primitif 2025 n'intègre pas de hausse des taux de la fiscalité locale, les taux sont reconduits à l'identique.**

Au regard de ces éléments, le produit fiscal est estimé à 2 000 K€ (+100K€ s/le BP 2024). La commune perçoit également la taxe sur la consommation finale d'électricité(60K€), le fond de péréquation intercommunal (60K€), l'attribution de compensation (289K€).

Dotations, subventions et participations :

N'ayant pas reçu les éléments de DGF, le Budget prévisionnel 2025 a été construit sur une hypothèse d'une légère baisse.

Dans le chapitre des dotations est inscrit également l'excédent 2024 de l'ILEP (DSP accueil de loisirs) à hauteur de 140K€ (intégrant le contrat enfance jeunesse, le bonus territoire et la participation de la CAF sur le temps du midi), la compensation de taxes foncières 200K€, la participation de la commune de Novillers les Cailloux 45K€, FCTVA et contrats aidés (5K€).

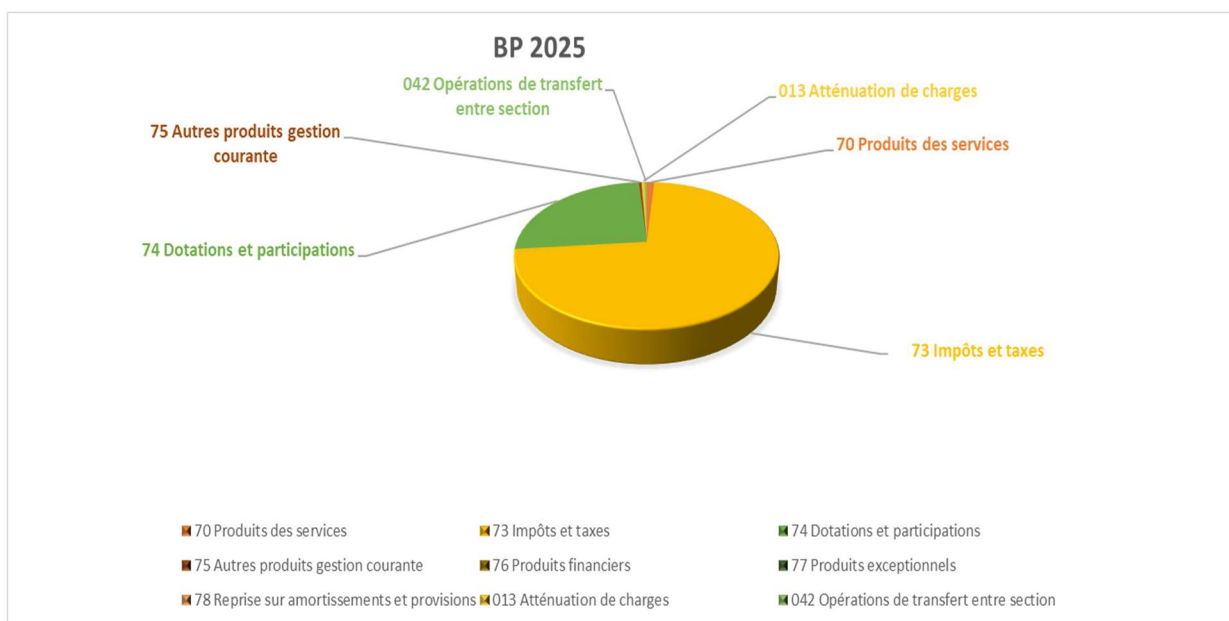
Autres produits de gestion courante :

Nous retrouvons les recettes des locations de salle (4K€), les redevances fermiers et concessionnaires (5K€). Nous constatons la disparition des « produits exceptionnels » qui sont intégrés dans les « autres produits de gestion courantes ».

Atténuation de Charges :

Les atténuations de charges correspondant aux remboursements de l'assurance à la suite des arrêts maladies du personnel sont en diminution de 52.38%.

Opérations d'ordres de transfert entre sections correspondent aux travaux d'investissement réalisés en régie (11K€)



II.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement, hors résultat antérieur représente **2 802 650 euros** en progression de **5.93 %**.

		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
011	Charges à caractère général	871 500.00	909 850.00	969 650.00	1 197 550.00	1 235 050.00	1 256 350.00	1.72%
012	Charges de personnel	1 084 000.00	1 120 000.00	1 120 000.00	1 120 000.00	1 174 000.00	1 300 000.00	10.73%
65	Autres charges de gestion courante	170 700.00	186 100.00	186 200.00	209 773.00	180 760.00	176 300.00	-2.47%
66	Charges financières	65 000.00	57 000.00	55 000.00	55 000.00	55 000.00	70 000.00	27.27%
67	Charges exceptionnelles	3 700.00	2 500.00	43 341.00	2 000.00			
68	Dotations provisions semi-budgétaires				825.00	825.00	0.00	
022	Dépenses imprévues	47 660.00	33 622.00	35 559.00	27 976.00			
023	Virement à la section d'investissement	637 000.00	590 000.00	610 000.00	570 000.00	808 142.00	800 384.00	-0.96%
042-6811	Dotation aux amortissements	10 210.00	11 230.00	11 230.00	8 260.00	13 430.00	13 431.00	0.01%
Sous-total	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 242 560.00	2 309 072.00	2 409 750.00	2 613 124.00	2 645 635.00	2 802 650.00	5.93%
Total	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 889 770.00	2 910 302.00	3 030 980.00	3 191 384.00	3 467 207.00	3 616 465.00	4.30%

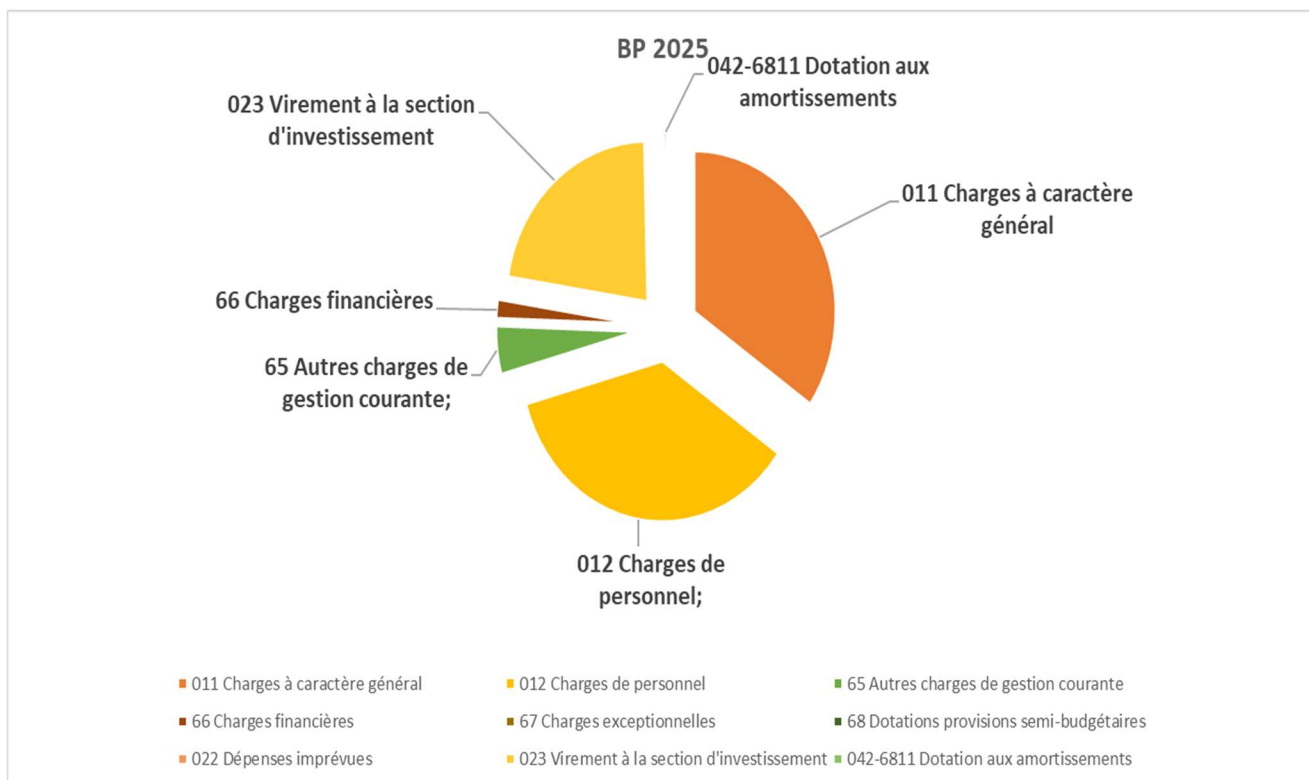
Les charges à caractères générales sont en légères augmentation (+1,72%) notamment dû à l'intégration de l'externalisation de l'entretien des Espaces Verts.

Les charges de personnels progressent du fait de l'évolution des cotisations et de l'impact en année pleine des recrutements 2024 et 2025 (recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire, un animateur sportif pour les écoles et un agent pour la futur médiathèque).

Les « charges exceptionnelles » sont intégrées dans le chapitre « **autres charges de gestion courante** » qui continue à diminuer de 2.47% car pas de perte sur créances irrécouvrables à passer sur le BP 2025. Dans le chapitre 65, on retrouve également les subventions aux associations et au CCAS.

Les charges financières qui représentent les intérêts d'emprunts sont en évolution (+ 27.27%) lié à la réalisation d'un emprunt sur 2024.

Les opérations d'ordre entre sections concernent les amortissements des frais d'études, les subventions du SE60 et la renégociation de la dette, elles sont identiques à l'année dernière.



III. 3 Solde entre recettes et dépenses de fonctionnement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement 2025 est évalué à **800 384 €**, est relativement stable par rapport à 2024.

IV. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

IV.1 Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent un montant de **1 825 K€ (- 27.67%) par rapport à 2024**.

		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	900 000.00	810 000.00	812 990.00	870 000.00	1 130 000.00	1 160 000.00	2.65%
13	Subventions d'investissement	338 000.00	148 700.00	305 290.00	337 052.00	329 770.00	423 819.00	28.52%
16	Emprunts et dettes assimilées	593 790.00	525 784.46	691 801.01	1 311 275.00	1 062 834.00	240 880.56	-77.34%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	10 210.00	11 230.00	11 230.00	8 260.00	13 430.00	13 431.00	0.01%
041	Opérations Patrimoniales	0.00	0.00	10 737.00	0.00	42 711.00	1 728.00	-95.95%
021	Virement de la section de fonctionnement	637 000.00	590 000.00	610 000.00	570 000.00	808 142.00	800 384.00	-0.96%
Sous-total	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 831 790.00	1 484 484.46	1 810 081.01	2 518 327.00	2 522 604.00	1 824 699.56	-27.67%
Total	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 479 000.00	2 085 714.46	2 442 048.01	3 096 587.00	3 386 887.00	2 640 242.56	-22.05%

Le financement du programme d'investissement prévu au budget primitif 2025 est assuré par plusieurs ressources, à savoir :

Le virement dégagé par la section de fonctionnement (800K€ contre 808 K€ au BP 2024)

Les subventions obtenues :
 op.2023002 Voie douce LABOISSIERE-STE GE 39 890 €

Le reste à percevoir concerne :
 op.2022002 Skatepark (Agence Nationale du Sport+CD60) 75 739 €
 op.2015001 Rue de la Chapelle (DETR) 12 000 €
 op.2015002 Etudes rue du Placeau (CD60) 171 320€
 op.2023001 Rue de l'Avenir (CD60) 91 770 €
 op.015 PLU 12 500 €

Les recettes du FCTVA : 180K€

Le produit de la taxe d'aménagement sur les constructions nouvelles estimée à 80K€

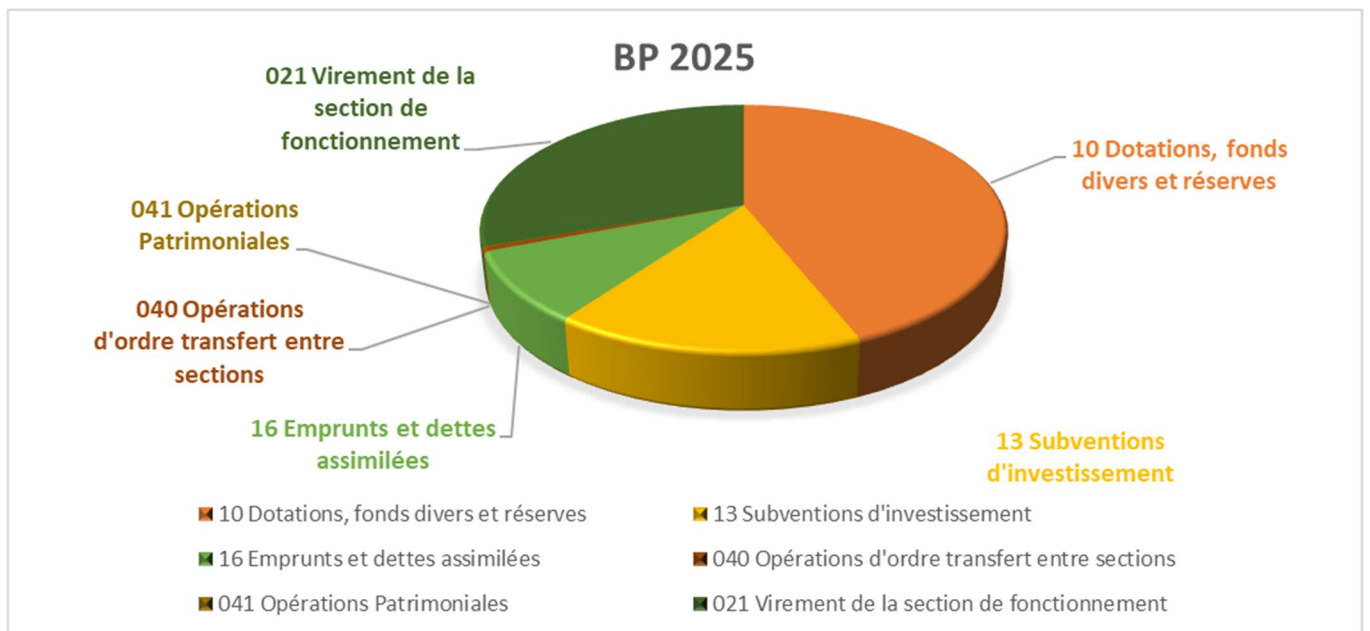
Le niveau d'autofinancement par la section de fonctionnement est en légère baisse (-0.96%) avec 800 K€ de virement de la section de fonctionnement en revanche une augmentation à hauteur de 900 K€ lié à l'excédents de fonctionnement capitalisé (+60 K€).

Un emprunt d'équilibre de 240 K€ en forte baisse (-77.34%) est inscrit pour financer la section d'investissement en complément du virement dégagé par la section de fonctionnement et des autres ressources propres de la section d'investissement précédemment détaillées.

Les opérations d'ordre :

Transferts entre sections : concernent les amortissements des frais d'études, les subventions du SE60 et la renégociation de la dette ;

Opérations patrimoniales concernent le remboursement au compte travaux des frais d'insertion pour deux opérations (rue de la Chapelle et le parking périscolaire).



IV.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipement informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures à créer.

Le niveau des dépenses réelles d'investissement en 2025, hors reprise des résultats antérieurs, sont de **3 207 K€**.

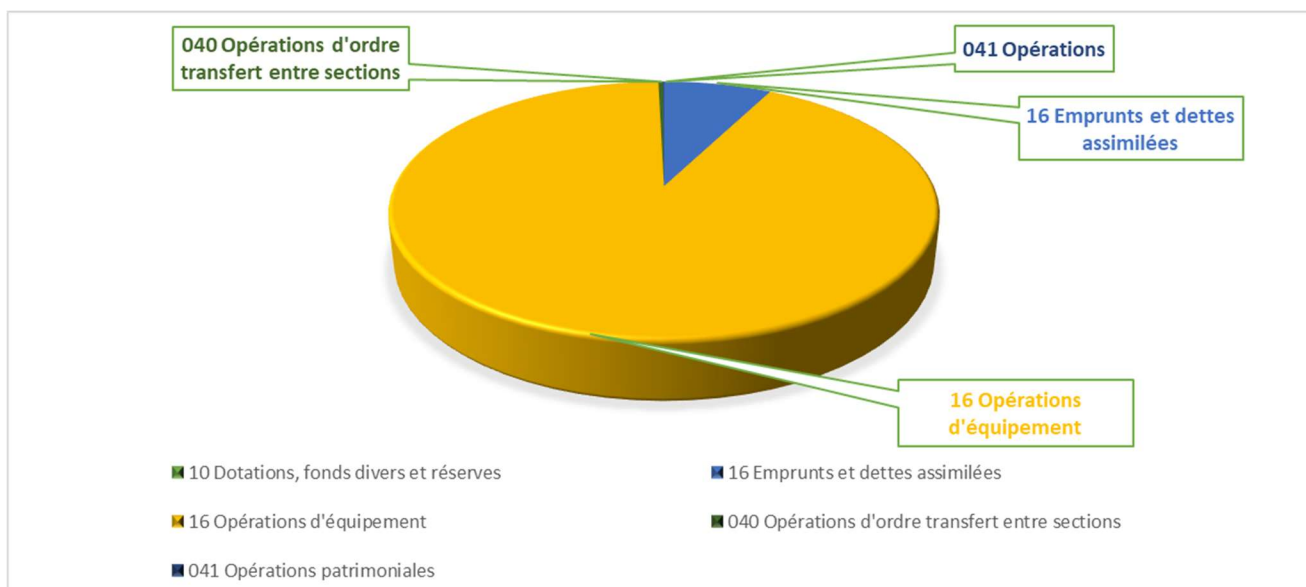
Les dépenses d'investissement se partagent principalement entre les opérations d'équipement (**2 962 K€ ; +32.54%**) et le remboursement du capital des emprunts (**245 K€ ; +18.41%**).

Le BP 2025 intègre la poursuite de plusieurs projets structurants pour la sécurisation et l'attractivité de la commune, ainsi que le projet de la médiathèque.

		BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	2024/2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	30 700.00	6 500.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	230 000.00	236 000.00	200 000.00	205 630.51	206 906.47	245 000.00	18.41%
	Opérations d'équipement	1 974 391.37	2 019 000.00	2 392 985.00	2 870 325.00	2 234 607.00	2 961 753.00	32.54%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	20 000.00	11 000.00	-45.00%
041	Opérations patrimoniales			10 737.00		42 711.00	1 728.00	-95.95%
Sous-total	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 235 091.37	2 261 500.00	2 592 985.00	3 075 955.51	2 441 513.47	3 206 753.00	31.34%
Total	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 255 091.37	2 281 500.00	2 623 722.00	3 095 955.51	2 504 224.47	3 219 481.00	28.56%

Les principales opérations d'équipements sont les suivantes (y compris restes à réaliser) :

- Travaux éclairage public (96K€)
- Sécurité routes et trottoirs (195K€)
- Espaces verts : continuité embellissement de la commune (45K€)
- Acquisition de matériels (64K€)
- PLU (17K€)
- Aménagement rue du Placeau (261K€)
- Travaux dans les bâtiments scolaires (68K€) et matériels scolaires (15 K€)
- Centre Technique Municipal (78K€)
- Travaux Eglise (10K€)
- Cimetière (32K€)
- Travaux les bâtiment communaux (231K€)
- Skatepark, études et travaux (81K€)
- Études pour la construction d'une médiathèque (1 282K€),
- Voie douce Laboissière-Ste Geneviève (45K€)
- Etudes de l'aménagement de la rue du Bec au Vent (261K€)



V. ETAT DE LA DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2024 atteint 2 557 K€.

L'ensemble des emprunts sont classés selon la charte dite Gissler en 1 A c'est-à-dire qu'il s'agit de produits financiers ne présentant aucun risque.